

L'EST ET LA CÔTE-NORD

Le CN double et triple le prix de location de ses terrains

André Roy, un résident de Causapscaal, a vu son loyer passer de 300 \$ à 1106 \$ en un an

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ CAUSAPSCAL — Un commerçant de Causapscaal, André Roy, récent acquéreur du café long-temps connu sous le nom de la Viree, a eu une surprise de taille dernièrement en recevant sa facture de loyer relative au terrain, qui appartient au Canadien National. Le transporteur ferroviaire a augmenté la note de 300 à 1106\$ de 1996 à 1997.

Jean-Pierre Gagné, le voisin du café de M. Roy, est dans le même bateau; il a acheté l'an passé un immeuble qui abrite un dépanneur et son appartement, localisés sur un terrain du CN. Sa facture de loyer est passée de 316\$ à 580\$.

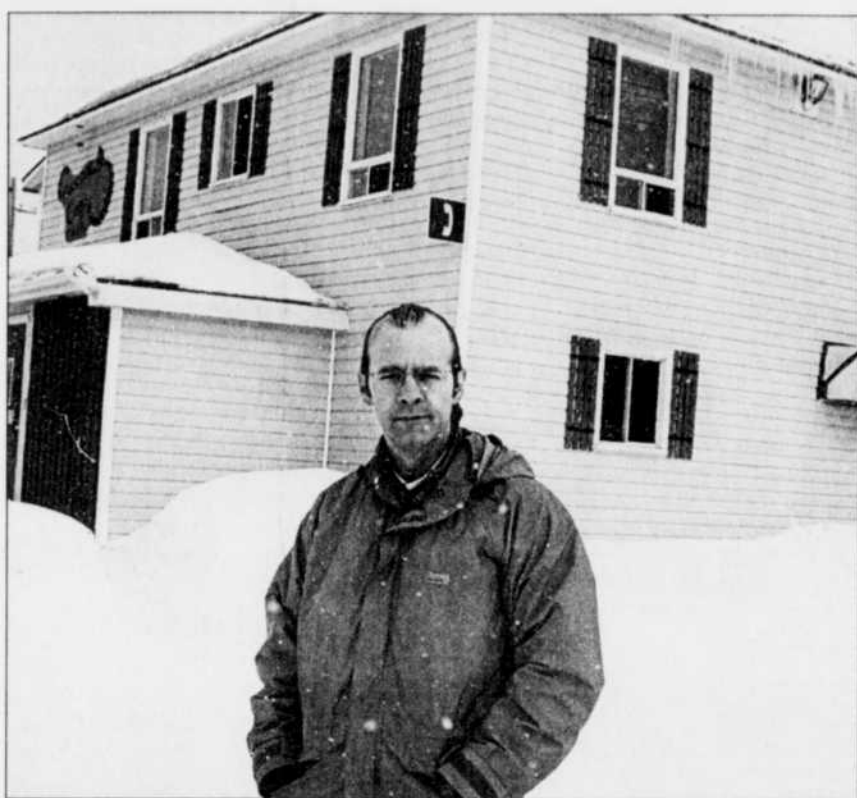
Il a tenté de négocier à la baisse avec le CN, d'autant plus qu'une parcelle de terrain qu'il n'utilise pas lui est facturée. «Il n'y a rien à faire avec eux. Ils m'ont dit que même si la superficie de terrain diminuait, ils ne réduiraient pas la facture», raconte M. Gagné, qui a payé la note.

Avant d'acquiescer la sienne, André Roy demandera un avis légal. «Dans le secteur résidentiel, il est impossible d'imposer de telles hausses à des locataires. Je veux savoir pourquoi le CN aurait le droit de le faire», aborde M. Roy.

Quand il a acheté l'établissement, rebaptisé Causapscaal Café en décembre, il a communiqué avec le CN pour procéder à un transfert de bail.

«On m'a dit que le bail n'était pas transférable, qu'il fallait en faire un autre. Et c'est arrivé; 1106\$! Une personne du CN m'a même dit que la compagnie pourrait utiliser un recours en tant que créancier privilégié. J'ai aussi découvert que le café empiétait sur un autre lot.

Au CN, on m'a proposé de signer le bail, et qu'on réglerait l'empiètement l'été prochain. Mais je ne signerai pas le



Propriétaire d'un café, André Roy, a reçu une note salée du CN.

bail comme ça, à cause de ce comportement abusif», réagit M. Roy, qui est également maître-photographe.

TOUT OU RIEN

Jean-Pierre Gagné, André Roy et au moins un autre commerçant de Causapscaal, Armand Hudon, ont tenté d'acheter du CN le terrain sur lequel est bâti leur établissement. «Ils ne veulent pas le vendre à la pièce. Ils veulent que la Ville de Causapscaal achète en bloc leurs terrains excédentaires, pour nous les revendre», affirme André Roy.

L'administrateur municipal Jean-Noël Barriault croit qu'une trentaine de propriétaires de maisons ou de commerces de Causapscaal doivent payer un loyer au CN.

Il précise que des discussions entre la Ville et le CN au sujet d'une vente en

bloc des terrains durent depuis des années. «Mais le CN veut même nous vendre des parcelles de terrains pour lesquels aucune utilisation n'est possible. La Ville est ouverte à l'achat, mais il faudrait prévoir des dépenses de plus de 300 000 \$ (...) Récemment, le point qui bloque le CN concerne les titres de propriété. C'est ce qu'on nous répond à Montréal», explique M. Barriault.

La stratégie plutôt floue du CN pour la vente des terrains fait perdre des occasions d'affaires pour Armand Hudon, concessionnaire des autocars Orléans à Causapscaal.

«Ça fait trois fois que j'ai des offres d'achat pour ma maison; il y a des gens qui appellent toutes les semaines. Mais s'ils ne peuvent avoir le terrain, ça ne les intéresse pas», explique-t-il.

expliquer des augmentations comme celles-là; ou bien le CN a été mal géré pendant des années, ou bien ils abusent maintenant de leur pouvoir. Ou les deux! Les propriétaires (de la Matapédia) devraient se regrouper», croit Me Moulin.

Louise Filion assure que la question des titres de propriété, qui freine la vente des terrains aux municipalités (qui pourront à leur tour les céder aux propriétaires locaux) sera réglée dans le courant de 1997. Le gouvernement fédéral et le CN négocient depuis 1993 le partage d'une énorme quantité de terrains à travers tout le Canada. Certains titres ont été cédés à la Société immobilière du Canada, d'autres sont demeurés au CN. Les titres relatifs aux terrains situés en zone urbanisées comme à Causapscaal et Amqui reviendront au CN.

«La question des titres de propriété sera réglée en 1997, mais pas nécessairement la vente. L'objectif est toutefois de ne pas perdre de temps pour la réaliser», conclut Mme Filion.

Gestion immobilière CN a un mandat «commercial»

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

CAUSAPSCAL — Si le CN augmente le loyer des terrains qu'il possède d'une façon jugée «abusée» par certaines personnes qui y détiennent des maisons ou des commerces, c'est pour rattraper le temps perdu, si on en croit la porte-parole du transporteur ferroviaire, Louise Filion.

«Le loyer (sur ces terrains) était très bas. Il ne couvrait pas les taxes. Ce n'est pas une source de revenus pour le CN, absolument pas», déclare Mme Filion qui soutient que le loyer, dans bien des cas, n'a jamais été ajusté au fil des ans.

«Il fallait ajuster. Le groupe Gestion immobilière CN a un mandat commercial; il doit obtenir un retour sur la juste valeur marchande du terrain. Il a été fixé à 10% par an.

Le CN assume des frais administratifs importants. Il paie aussi des taxes municipales et scolaires sur ces terrains qu'il loue à des propriétaires de

bâtiments», assure-t-elle. Or, ce dernier point est faux, précise Noël Fournier, trésorier de la Ville d'Amqui, où une cinquantaine de propriétaires de bâtisses doivent payer un loyer au CN pour l'utilisation du terrain.

«Les taxes sur le terrain sont portées au rôle de la personne qui l'occupe, c'est-à-dire le propriétaire de la maison ou du commerce, selon l'article 208 de la loi sur la fiscalité municipale», assure M. Fournier. «Les frais de gestion de ces petits baux doivent (toutefois) représenter une somme assez élevée» poursuit-il.

L'avocat Benoît Moulin, de Paspébiac, qui a déjà représenté quatre citoyens de Causapscaal ayant reçu des hausses de loyer assez salées de la part du CN, croit que l'attitude des gestionnaires de sa filiale immobilière peut être apparemment à une tentative «d'expropriation déguisée».

«Ils prennent ces gens-là en otage. Les hausses de loyer ne sont pas justifiées si on tient compte de la valeur des terrains. Deux choses peuvent

BAIE-COMEAU

Médecin agressé à coups de marteau

Le Dr Deslauriers blessé par un ex-employé de l'hôpital

ANNIE ST-PIERRE
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — Moment de terreur, hier, à l'hôpital de Baie-Comeau alors qu'un homme de 49 ans, M. Paul Kébreau, s'est attaqué physiquement sur un médecin à coups de marteau avant de le menacer avec une arme de fort calibre.

L'événement a semé la panique et la consternation à l'intérieur de l'hôpital où le personnel a été confronté à un état d'alerte. L'agresseur est un ancien employé de l'établissement qui entretenait un conflit avec la victime, le Dr Daniel Deslauriers, un médecin itinérant qui est sérieusement blessé.

Selon la version policière et divers témoignages recueillis, M. Paul Kébreau s'est présenté, peu après 11 h, près des locaux du laboratoire de l'hôpital où il travaillait pendant plusieurs années avant de se lancer en affaires, il y a deux ans, en fondant un laboratoire privé. De là vient le conflit qu'entretenaient l'agresseur et la victime.

Hier matin, M. Kébreau, propriétaire du laboratoire privé Ké-Lab, a posé un geste de désespoir à la suite d'une guerre des nerfs qui perdure depuis qu'il a quitté ses fonctions pour ouvrir son propre laboratoire.

Il a d'abord échangé verbalement avec le docteur Daniel Deslauriers avant de s'en prendre à lui physiquement. Le ton a subitement monté et

l'agresseur a sorti un marteau de son manteau pour frapper le Dr Deslauriers à quelques reprises dans les côtes.

La victime a pu se barricader à l'intérieur d'un local de prélèvements d'où il a lui-même appelé les policiers. Insatisfait de la situation, M. Kébreau a quitté l'hôpital pour se munir d'une arme de fort calibre qui se trouvait dans son véhicule. Il a pénétré de nouveau dans l'établissement et a menacé sa victime. Aucun coup de feu n'a été tiré mais l'événement a semé la terreur parmi la vingtaine de témoins. Un code 22 a immédiatement été déclenché.

C'est la directrice du personnel, Mme Brigitte Imbeault, qui a réussi à calmer M. Kébreau, très bien connu à Baie-Comeau. L'ancien employé de l'hôpital n'a pas résisté à son arrestation lorsque des policiers municipaux de Baie-Comeau se sont rendus sur les lieux. Il a été conduit au palais de justice et a été accusé, en fin d'après-midi,

de tentative de meurtre, menace de mort, voies de faits et possession d'une arme dans un but dangereux. Au moment de son passage devant le juge Sarto Cloutier, l'homme était calme mais vraisemblablement dépassé par les événements. Il demeure détenu et doit revenir devant la cour, aujourd'hui.

Quant à la victime, on ne craint pas pour sa vie. Le Dr Deslauriers souffre de fractures aux côtes et séjourne dans une chambre au quatrième étage de l'hôpital. En fin d'après-midi, il s'entretenait avec un enquêteur de la police municipale pour livrer sa version des faits.

Le médecin blessé aux côtes a pu alerter les policiers

HUM, HUM!

Problèmes techniques

En raison de problèmes techniques hors de notre contrôle, l'impression de notre édition d'hier a connu des retards importants qui nous ont obligés à livrer l'édition métropolitaine dans

l'Est du Québec. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs et lectrices et les assurons que nous ferons tout en notre possible pour qu'une telle situation ne se reproduise plus.

**JUSQU'À PÂQUES,
PAS DE TAXES***
SUR TOUTE LA MARCHANDISE
À PRIX COURANT
et en plus!
CARTE OR-TAXES VALIDE!

* Un rabais équivalent au montant des taxes vous sera consenti sur marchandise à prix courant seulement. Promotion valide jusqu'au 29 mars 1997.

À GAGNER!
4 PAIRES DE BILLETS
POUR LES FLORALIES
INTERNATIONALES
DE QUÉBEC

Québec en fleurs '97
Détails en magasin.

laliberté
DEPUIS 1867
Mail Centre-Ville 525-4841



COLLABORATION SPÉCIALE, ROMAIN PELLETIER

MATANE

Le Mont-Castor a 50 ans

Première station de ski à voir le jour dans l'Est du Québec, le Mont-Castor célèbre ses 50 ans d'existence samedi. Plusieurs activités sont au programme des fêtes: maquillage pour les tout-

petits, compétition de planches à neige, course à obstacles, démonstration de sauts par le Club Surf des neiges, encaen, souper d'anniversaire et soirée de danse, évocation de souvenirs par l'entremise de pho-

tos et d'une vidéo, tirage de nombreux prix de présence, etc. Situé à 10 kilomètres du centre-ville de Matane, le Mont-Castor offre 11 pistes de calibre varié qui sont desservies par trois remontées.

un organisme privé sans but lucratif dont la mission est de perpétuer et d'augmenter les populations de sauvagines en Amérique du Nord. M.L.

MATANE

Le Sno-Cross reviendra

Fort du succès remporté avec la première édition du Sno-Cross, le Club des Audacieux entend répéter cette compétition de motoneiges l'an prochain. Matane

devrait alors faire partie du circuit des courses de motoneiges du Québec. En fin de semaine, quelque 7000 personnes ont assisté aux différentes courses au Parc des îles de la rivière Matane ainsi qu'au spectacle du groupe La Bottine Souriante au Centre sportif Alain-Côté. Le Sno-Cross est la première réalisation issue du Forum sur l'avenir socio-économique de la MRC de Matane tenu en septembre. Avec les profits qui en ont résultés, les organisateurs défraieront une partie du salaire du travailleur de rue qui oeuvre auprès des jeunes, précise le président d'honneur, Benoit Bouffard. R.P.

CHARLEVOIX

Clémence pour le pédophile

Le jeune agresseur écope de 23 mois de prison

DENIS GAUTHIER

Collaboration spéciale

LA MALBAIE — Un pédophile de Saint-Urbain, Gaétan Lavoie, a écopé hier de 23 mois d'emprisonnement pour des agressions sexuelles commises sur cinq enfants, de cinq à huit ans, de 1990 à 1995. L'individu, qui était passible d'une peine maximale de 10 ans, a bénéficié de la clémence, du juge André Cartier parce qu'il démontrait des dispositions dans la thérapie pour déviants sexuels qu'il suit depuis quelques semaines au Centre hospitalier Robert-Giffard.

« Je ne crois pas qu'on puisse s'attaquer à des petites victimes sans défense et éviter la prison parce qu'on se repend et qu'on s'est inscrit à une thérapie », a indiqué le juge, en disant vouloir lancer un message clair aux abuseurs d'enfants. Lavoie est toutefois très jeune, il vient à peine d'avoir 21 ans, et le juge a voulu lui donner une chance de régler son problème.

UN DES PIRES CAS

Le dossier de Gaétan Lavoie est un des pires cas de pédophilie à être traités au palais de justice de La Malbaie depuis plusieurs années. Il était

encore adolescent quand il a perpétré ses premières agressions sur ses victimes dont il avait la garde. Elles se sont répétées sur d'assez longues périodes et dans un cas, il y a même eu sodomie.

En défense, Me Jean-Patrick Sullivan a fait valoir qu'il s'agit d'un cas d'abusé-abuseur puisque Lavoie a été lui-même victime à plusieurs reprises d'agressions sexuelles graves durant son enfance. « Il a simplement reproduit le comportement qui lui a été montré. Cela n'excuse pas les gestes qu'il a commis mais les explique. »

Gaétan Lavoie a d'ailleurs fait une dénonciation de son agresseur la semaine dernière aux policiers de la SQ à Baie-Saint-Paul. Des accusations pourraient être déposées sous peu.

À sa sortie de prison, Gaétan Lavoie ne sera pas totalement libre pour autant puisque le juge Cartier s'est assuré qu'il irait poursuivre sa thérapie, « tant et aussi longtemps que le thérapeute le jugera opportun », a-t-il pris la peine de spécifier dans son jugement.

La défense parle d'un cas d'abusé devenu abuseur

TRAVERSIERS

Hausse de tarifs contestée

ANNIE SAINT-PIERRE

collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — Le mouvement d'opposition s'intensifie face à la réorganisation des services de la Société des Traversiers du Québec. Après Matane et Sept-Îles, le milieu économique de Baie-Comeau s'indigne de la hausse des tarifs de 10% au traversier Camille-Marcoux.

La Chambre de commerce de Baie-Comeau a signifié, hier, son opposition à l'augmentation de 10% sur la grille tarifaire à la traverse Matane/Côte-Nord. En début de semaine, le conseil municipal de Baie-Comeau a également fait savoir qu'il s'objectait aux modifications.

Les autorités sont également inquiètes du fait que la direction de la Société des traversiers s'appête à abolir la gratuité du service à la liaison maritime entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine. Les gens d'affaires se plaignent également de la piètre qualité du service de réservations téléphoniques pour la traverse Matane-Baie-Comeau, qui nécessite des frais d'interurbains pour les résidents de la Côte-Nord.

La Chambre de commerce et la ville de Baie-Comeau ont signifié leur opposition dans une lettre adressée aux autorités du ministère des Transports. Elles demandent à la direction de la Société des traversiers de réviser la réorganisation des services, qui doit entrer en vigueur le premier avril.

EN BREF

MATANE

Pleins feux sur nos jeunes scientifiques

La 23e Expo-sciences, finale régionale de l'Est du Québec se déroulera jusqu'au 23 mars à la polyvalente de Matane. L'ex-maire Maurice Gauthier préside l'événement tandis que le vice-président du club de hockey l'Océanic de Rimouski, Marius Fortier, en assume la coprésidence d'honneur. Lors de cet événement, dont le thème est Lumière sur la science, près de 150 jeunes de 12 à 20 ans de 25 maisons d'enseignement tiendront une centaine de stands aménagés dans les gymnases pour faire partager leur goût de la science. Le coordonnateur du comité organisateur, Martin Ouellet, attend quelque 4000 visiteurs intéressés aux projets de vulgarisation, d'expérimentation et de conception d'appareils. Au terme de cette expo-sciences régionale, six projets seront sélectionnés en vue de la panquébécoise qui se déroulera en avril à Montréal.

EATON

Toute une tentation!

une sucrée de vente

GRATTEZ ET OBTENEZ JUSQU'À

50 %

DE RABAIS

RABAIS DE 10 % à 50 %

SUR UNE VASTE SÉLECTION D'ARTICLES* À PRIX COURANT ET EN LIQUIDATION

Venez vous procurer votre carte de jeu à gratter en magasin.

*Sont exclus de cette offre: produits de beauté, fragrances, produits de bain et de soins corporels, lunettes de soleil Sunglass Hut, tous les vêtements et accessoires Jockey et Calvin Klein, chaussures Easy Spirit, accessoires mode Liz Claiborne et Guess, collections designer pour hommes et femmes, montres Gucci et bijoux fins à prix de vente, accessoires Mont Blanc, chaussures Prospector, téléviseurs GAOO Panasonic, serviettes Royal Velvet et Eaton Home, vidéocassettes et audiocassettes préenregistrées, disques compacts, livres en liquidation, ordinateurs, bracelets de montre, chèques-cadeaux Eaton, restaurants, concessions et services. Cette liste est sujette à changement. Consultez votre carte à gratter pour plus de détails. Les rabais «Une sucrée de vente» ne peuvent être combinés à toute autre offre ou promotion.

CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT!

DU 21 AU 23 MARS 1997

Eaton. On veut être votre magasin.

SEULEMENT

3

JOURS

SEULEMENT

3

JOURS

ÉPAVE DE L'EMPRESS OF IRELAND

Les deux plongeurs ont été victimes de leur témérité

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Le coroner Jean-François Dorval, de Rimouski, conclut que la mort des deux plongeurs survenue sur le site de l'Empress of Ireland le 28 septembre 1996, la plus importante tragédie du genre depuis le naufrage en 1914, est d'origine accidentelle.

Ce sont des erreurs de jugement qui auraient finalement causé le décès par essoufflement de Mme Lise Parent, âgée de 41 ans et de M. Xaxier Roblain, 25 ans, dans ce dernier cas suite à des embolies gazeuses, celui-ci n'ayant pas respecté, dans la panique, les paliers de décompression.

Deux plongeurs expérimentés qui avaient pourtant effectué au total pas moins de 240 plongées sur l'Empress qui gît par 150 pieds de profondeur à six kilomètres en face de Sainte-Luce-sur-Mer, près de Rimouski. Bon an, mal an, de 500 à 1000 plongeurs se rendent sur le site de l'Empress comparé dans le monde de la plongée à l'Everest par rapport à l'alpinisme.

Le rapport d'investigation du coroner qui a été rendu public, hier, à Rimouski met de l'avant plusieurs mesures, à titre préventif, dont la mise en place de panneaux indiquant certaines règles à suivre pour se rendre au site du naufrage, de rendre disponible de l'oxygène à tout bateau qui amène des plongeurs sur le site et que des sessions de réanimation cardiorespiratoire soient obligatoires dans les cours de plongée de base. De plus, le coroner propose de rendre opérationnelle le plus tôt possi-

ble la chambre hyperbare (de décompression) installée à l'Institut de marine de Rimouski.

Le conjoint de Lise Parent, M. Marc Hardenne, présent à la conférence de presse, a soulevé l'hypothèse d'un bris d'équipement augmentant à partir d'une expertise signée par un spécialiste de Laval.

Il ne compte toutefois pas contester la version du coroner. Il soutient que les expertises sur l'équipement effectuées à la demande du coroner l'ont été quelques mois plus tard et trop tard «C'est déjà assez pénible, je n'irai pas plus loin. Les experts du coroner auraient dû faire une expertise beaucoup plus tôt. Quatre mois plus tard, le matériel n'était pas en bon état quand on nous l'a remis», a déclaré Marc Hardenne.

Mais hier, le coroner a confirmé que les expertises ont été réalisées le 2 octobre 1996.

«C'est moi qui ai été la chercher dans l'eau. Je savais qu'elle était décédée», a souligné le conjoint de Lise Parent qui ne croit pas que le fait d'avoir pu éventuellement lui donner immédiatement de l'oxygène dès son retour à la surface ait pu la sauver.

Le 29 mai, à l'occasion du 83e anniversaire du naufrage de l'Empress, une plaque commémorative sera installée au Musée de la mer à Pointe-au-Père, puis, quelques mois plus tard, sur la coque du navire qui a entraîné, dans les eaux froides du Saint-Laurent, plus de 1000 personnes dans la mort en 1914. «Je suis retourné sur l'épave. J'irai cet été. J'ai toujours cette passion de plonger à cet endroit mais ce sera probablement tout seul», a ajouté le plongeur.

Le mari de la plongeuse noyée retournera sur l'épave

HÔTEL DES GOUVERNEURS DE RIMOUSKI

Les employés se sentent bernés

ERNIE WELLS
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Les employés de l'Hôtel des Gouverneurs de Rimouski, qui est fermé depuis plus de trois ans, estiment qu'ils se font bernés par la direction de la chaîne qui fait tout en son pouvoir pour retarder l'ouverture de l'établissement de 165 chambres.

Ayant en poche une convention collective de travail signée une première fois en juillet 1994, puis reconduite le 31 janvier 1997 jusqu'en mai 1998, les 24 des 65 employés restant réclament l'intervention du ministère du Travail parce que l'employeur voudrait revoir l'entente signée.

«Quand nous avons signé la convention une deuxième fois, c'est parce que l'employeur voulait exploiter avec 50 des 165 chambres et qu'il rappelait 15 employés au travail. Là, il veut rou-

vrir les 165 chambres, mais en écartant les 9 autres employés pour engager d'autres travailleurs au salaire minimum. Il n'en est pas question», a dit la présidente du Syndicat des employés de l'Hôtel des Gouverneurs de Rimouski, Mme Hélène Brochu, qui est d'avis qu'il s'agit d'une tactique de l'employeur afin de casser définitivement le syndicat.

BAISSE DE SALAIRE

Selon Mme Brochu, les 15 employés

rappelés au travail sont même prêts à subir une baisse de salaire, afin de se rapprocher des échelons des neuf autres travailleurs qui ne feraient plus partie des plans de l'employeur.

Pendant ce temps, la direction de la chaîne n'a pas encore fait connaître ses intentions quant à la reprise des activités du plus grand hôtel de Rimouski qui a fermé ses portes le 18 décembre 1993, à la suite d'un conflit de travail.

«La chaîne des Gouverneurs se moque carrément de la population de Rimouski», estime le conseiller syndical à la CSN, M. Jean-Claude Bélanger pour qui il s'agit d'un retour, à la case départ.

La direction locale de l'Hôtel des Gouverneurs du Boulevard René-LePage, n'a pas commenté cette sortie du syndicat.

PIÉTON ÉCRASÉ AU QUAI DE BAIE-COMEAU

Trois recommandations du coroner à l'intention de la Société des traversiers

ANNIE SAINT-PIERRE
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — La Société des traversiers du Québec est directement visée par les recommandations du coroner Arnaud Samson dans la mort d'un piéton, en juillet dernier, écrasé sous les roues d'un véhicule lourd sur le débarcadère du quai de Baie-Comeau.

À la suite de son enquête, le coroner formule trois recommandations pour éviter des tragédies du genre. D'abord, il demande à la Société des traversiers du Québec de réviser sa directive concernant le débarquement en marche arrière de tout véhicule. Il suggère également d'installer des accès piétonniers bien distincts de la rampe d'embarquement des véhicules.

Un homme de 40 ans, M. Serge D'Astous, est mort écrasé, le 9 juillet, sous une remorqueuse qui sortait en marche arrière du navire Camille-Marcoux, au quai de la traverse à Baie-Comeau. Le coroner n'a pas ménagé ses efforts pour recommander une meilleure protection de la vie humaine dans les manœuvres d'embarquement à la traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout.

Il demande à la Société des traversiers ainsi qu'aux ministères fédéral et provincial des Transports d'unir leurs actions pour construire des rampes d'accès qui permettraient aux piétons d'atteindre le pont du navire sans avoir à transiter par le pont des véhicules, comme c'est le cas actuellement. Le coroner Samson recommande aussi à la Société de l'assurance automobile du Québec de faire en sorte que les véhicules de plus de 5500 kilos soient munis d'un klaxon automatique pour la marche arrière.

Le directeur de la traverse Matane-Côte-Nord, M. Paul Deschênes, a pris connaissance des recommandations du coroner et affirme que la direction a déjà répondu à une partie de ses suggestions.

«Nous avons déjà débuté les travaux à Matane pour aménager une rampe d'accès directe au navire et indépendante de celle des véhicules. Quant à Baie-Comeau, des installations semblables y seront faites et tout devrait être en fonction en juin», a souligné M. Deschênes.

En fait, les débarcadères de Matane et Baie-Comeau deviendront semblables à ceux de la traverse Québec/Lévis où les piétons n'ont pas à transiter sur le pont des véhicules pour avoir accès au traversier. Les investissements sont de l'ordre de 500 000 \$ pour répondre aux recommandations du coroner.

Les

8

heures de
La Galerie
du Meuble

L'INCROYABLE VENTE!



Lit grand format en métal oxydé. 448\$
Chevet 78\$
Choix de finitions moyennant un léger supplément.



Elément audio-vidéo
en merisier fini ambre. 988\$
Choix de finitions.



Vaste choix de bergères
inclinables de style «Queen Ann»
en inventaire. Tissus assortis 488\$
Aussi disponible:
modèle stationnaire à 388\$



Mobilier de salle à manger en
merisier teint acajou.
La table et 4 chaises 1588\$
Vaste choix de finitions.

Canapés à carreaux verts, ocre et bordeaux.
Canapé 2 places 788\$
Canapé 3 places 888\$
Vaste choix de garnissages.

Canapé en cuir véritable vert forêt.
Canapé 2 places 1188\$
Canapé 3 places 1388\$
Vaste choix de coloris moyennant un léger supplément.

Samedi 22 mars
et dimanche 23 mars

10% à 50%

(Certains articles présentés sont en quantités limitées)

sur tout! tout! tout!

**LA GALERIE
DU MEUBLE**
DÉCORATION INTÉRIEURE

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O., Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette, Québec, 681-0171

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette, Québec, 681-0101

RIVE-SUD
170, rte Kennedy, Lévis, 838-9982

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au mercredi 9h à 17h30, Jeudi et vendredi 9h à 21h, Samedi 9h à 17h, Dimanche 12h à 17h.



*mars 1998. Conditionnel
à l'approbation du crédit. Acompte 30%
Frais administratifs 45\$ + taxes.

**CERTIFICAT-CADEAU
40\$***
**LA GALERIE
DU MEUBLE**

Ce certificat-cadeau est applicable à tout
achat de meubles de 400\$ et plus effectué
les 22 et 23 mars 1997.
Non monnayable. Ne s'applique pas
aux commandes antérieures. Un seul
coupon par client. Ne peut être utilisé
conjointement avec tout autre
certificat-cadeau ou promotion.
Veuillez présenter au moment de l'achat.
*incluant les taxes

ARTS SPECTACLES

Le milieu de la culture partagé Enthousiasme et réserves face au nouveau Fonds d'investissement

MARIE TISON
Presse canadienne

■ MONTREAL — Le milieu culturel se montre ambivalent au sujet du nouveau Fonds d'investissement de la culture et des communications: si certains sont enthousiastes, d'autres ont des réserves.

Le président-directeur général du fonds, M. Marcel Choquette, a présenté ce nouvel outil d'investissement hier matin, lors d'une petite déjeuner organisé par l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. Annoncé en octobre dernier, le fonds est entré en exploitation en février.

M. Choquette a expliqué qu'il était commandité par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, avec une contribution de 10 millions\$, et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEQ), qui y a versé 5 millions\$.

Il a affirmé que le fonds était basé sur la prémisse que les industries culturelles québécoises pouvaient être rentables. Il a indiqué que le fonds investira principalement sous la forme d'une participation au capital-actions ordinaire. Il entend ob-

tenir un rendement financier et se retirer après cinq à sept années avec 100% de l'investissement initial. Sa participation ne pourra pas dépasser 750 000\$, mais d'autres partenaires pourront se joindre, comme le Fonds de solidarité des travailleurs. En tant qu'investisseur, le fonds participera à la gestion de l'entreprise, et pourra même exiger un siège au conseil d'administration.

M. Choquette a précisé que le fonds s'adressait uniquement aux entreprises à but lucratif, qui existaient depuis au moins un an, et qui présentaient un potentiel de rentabilité réaliste à moyen terme, soit trois ans.

Le président de Distributions Analekta, M. Pierre Boivin, a affirmé que ce fonds répondait à un besoin dans le milieu.

Il a donné l'exemple de son entreprise de distribution de disques, qui a besoin de capital pour développer son étiquette au niveau international. Elle a considéré la Caisse de dépôt et de placement, mais le fonds semble plus intéressant parce qu'il s'agit de gens qui connaissent le milieu culturel, et qui peuvent donc mieux le comprendre.

«Il s'agit d'un associé, ce n'est pas seulement une question de fric», a-t-il déclaré.

**Un outil basé sur la prémisse
que nos industries culturelles
peuvent être rentables**

M. François Arcand, de la firme de consultants Cultur'inc Inc, a apprécié l'importance accordée à la rentabilité et au rendement, rappelant qu'une partie des sommes investies provenait des contribuables.

Il a également applaudi le fait que le fonds allait faire preuve de patience, et qu'il était prêt à prendre des risques et à être surpris.

«Qui aurait cru qu'une bande de saltimbanques

qui voulaient louer un chapiteau en Italie allait réussir?» a-t-il rappelé.

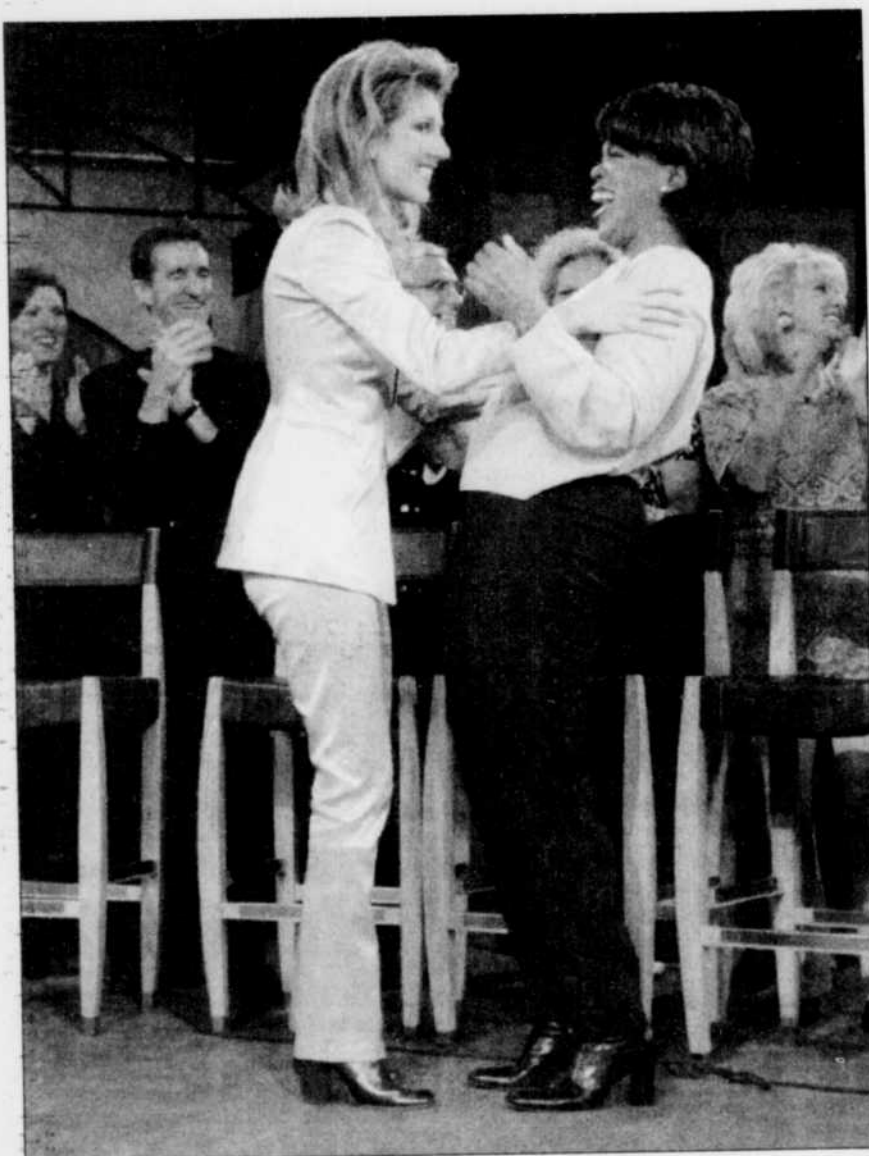
Par contre, Mme Aimée Danis, la présidente de Verseau International, une firme impliquée dans la production télévisuelle, s'est interrogée au sujet de la rentabilité recherchée. Le marché francophone est tellement petit qu'il faudrait tourner en anglais pour s'assurer une certaine rentabilité, a-t-elle fait valoir.

De son côté, le producteur Roger Frappier s'est interrogé sur la pertinence d'appliquer un schéma très industriel à une entreprise culturelle. Il a déclaré que c'était très beau de faire un plan d'affaires et de parler de marchés, mais qu'un domaine comme la production de films était très aléatoire.

«On ne sait jamais d'avance quel sera le succès d'un film, a-t-il affirmé. Je prévois des difficultés dans la capacité de respecter les critères du plan d'affaires et la récupération des investissements.»

Il s'est également demandé comment pourrait se faire la cohabitation avec le fonds sur le conseil d'administration. «Si c'est abusif, il faudra voir si ça en vaut la peine», a-t-il déclaré.

Les Dion chez Oprah



Céline Dion a sauté au cou de l'animatrice Oprah Winfrey, mercredi soir à Chicago, lors de l'enregistrement du talk-show, quand elle a eu la surprise de voir un public en partie constitué par les membres de sa famille. La célèbre animatrice a eu l'idée de faire cette invitation aux Dion quand elle a appris que la Diva de la chanson populaire allait rater l'anniversaire de sa mère, le 24, puisqu'elle participe à la soirée des Oscars. Le «Oprah Winfrey Show» est diffusé aujourd'hui à 10 h sur NBC (canal 5, câble 16) et à 16 h à CFCF (canal et câble 12).

EN BREF

Suroît annulé

Suite au décès du père de Henri-Paul Bénard, membre fondateur du groupe Suroît, le groupe madelinot a annoncé qu'il doit malheureusement annuler ses spectacles prévus au Café-Théâtre des Fourberies, du 20 au 22 mars. Le groupe sera remplacé par Oukoumé, gagnant du concours Pro-scène 1995 d'Auteuil, qui propose du folk-rock moderne. Aujourd'hui, 21h, Café-Théâtre des Fourberies. Entrée 6\$.

Concours de poésie

Le Concours Galaxie jeune poésie francophone, créé sous l'égide de la Société des écrivains canadiens de Québec et dans le cadre la Semaine internationale de la Francophonie, a proclamé mardi dernier au Palais Montcalm les lauréats de l'édition 1997. Le jury a reçu plus de 1000 poèmes. Quatre concurrents sont sortis vainqueurs. 1er prix: Alexandra Riquie de Québec. 2e prix: Kevin Vijou de France. 3e prix: Jourdan Jonathan de France. 4e prix: Véronique Herry Saint-Onge du Yukon. Une anthologie des «Jeunes poètes francophones» a été lancée à cette occasion par les Éditions du Noroît. Le recueil regroupe les poèmes primés en 1994, 1995 et 1996.

Fêter le théâtre

Le Théâtre Périscope vous ouvre ses portes le 27 mars pour célébrer la Journée mondiale du théâtre. Une occasion de découvrir l'envers du décor et de rencontrer, lors d'un 5 à 7, les créateurs d'aujourd'hui et de demain. Lecture de textes, visite de lieux, échange avec les comédiens de la production *Carpe Diem* sont au programme. Pour informations, composer sans frais le (514) 790-ARTS.

Opérette au cégep

La classe de chant du département de musique du cégep de Sainte-Foy présente *L'Auberge du cheval blanc* de Ralph Benatzky, l'une des opérettes les plus populaires du XXe siècle. Il s'agit d'une comédie musicale aux rythmes endiablés (tangos, tap dance...) et aux tableaux variés. Jacques Leblanc signe la mise en scène. Claude Soucy assure l'accompagnement de l'œuvre au piano. Les 9 et 10 avril, à 20h, à la Salle Albert-Rousseau. Réservations: 659-6710.

Pour le cinéma, il attend un scénario à son goût

vraiment extraordinaire. Bien des chanteurs ont fait du cinéma. Jusqu'à maintenant, j'ai dit non!

Il fera également un retour sur scène cet été. «Je participerai à de nombreux festivals: les montgolfières, les Francolies sans doute, en tout cas, à plusieurs. Cela fait deux ans que je ne fais pas de scène. Cela me manque. Mais j'aime ça arrêter un certain temps, reprendre mon souffle, avoir le temps de composer.»

Les festivals le mèneront un peu partout au Canada. Il interprétera les chansons de son nouvel album, et quelques autres.

«Devant 50 000 ou 100 000 spectateurs, c'est pas le temps de tâter le terrain pour de nouvelles chansons.» Il fait allusion aux 50 chansons qu'il avait composées. Il a fallu en choisir 15 pour «Kissing Rain».

Rock Voisine rentre d'une tournée de

NOUVEL ALBUM ET VIDÉOCLIP

Roch Voisine mûr pour les USA

Il s'attend à ce que sa rentrée américaine se fasse en septembre

■ MONTREAL (PC) — Avec huit millions d'albums vendus de par le monde, Roch Voisine s'apprête à percer le marché américain, lui qui vit déjà depuis près de deux ans à Los Angeles.

Son dernier album, «Kissing Rain», approche les 200 000 copies vendues. Et il lance actuellement le second extrait de son album américain, «Deliver Me», qui devient un vidéoclip.

«Aux États-Unis, déclare Roch, ça s'installe. On négocie. La rentrée devrait se faire en septembre. Il a fallu remixer quelques chansons. Les Américains, ils aiment bien quand ils ont l'impression que cela vient d'eux. Certaines chansons ont été remixées jusqu'à huit fois pour ce marché. Je ne suis pas pressé. Cela va se faire en temps et lieu», déclare le chanteur originaire du Nouveau-Brunswick.

Du côté du cinéma, il avoue avoir été approché il y a quelques années pour tourner dans des films, mais rien n'a vraiment débouché. Il attend d'avoir en main un scénario qui lui plaît avant de se lancer dans une carrière d'acteur. «J'ai reçu des tas de propositions il y a quelques années. Comme je répétais à tout le monde que je n'étais pas intéressé,

parce que ce n'était pas mon médium, on a cessé de m'approcher. On me proposait de grands films. Pour que j'accepte, il faudrait qu'on m'offre un scénario



Roch Voisine fera un retour sur scène cet été.

promotion au Canada. Il s'est rendu entre autres à Toronto, Calgary, Winnipeg, Vancouver. Et il retournera dans la Ville-Reine prochainement.

Il s'est aussi rendu en France où, avec 52 artistes, il a participé aux spectacles des «Restos du coeur», mouvement qu'avait lancé le regretté «Coluche». Au Zénith, où il a souvent tenu l'affiche devant un public en délire, Roch a chanté en duo avec Jean-Jacques Goldman, puis a interprété «L'envie» avec Goldman, Johnny Hal-

liday et Patrick Bruel. Il a fait le tour de toutes les émissions françaises, dont celle animée par Michel Drucker.

«À Taratata, autre émission de prestige, j'ai interprété en duo, avec Carole Frederick, la chanson *Laziza*, de Daniel Belavoine, que j'avais faite aussi pour les *Restos du coeur*, et *Je vais t'aimer*, de Sardou.»

De 1990 à 1995, Roch Voisine a passé beaucoup de temps en Europe, où il a tourné, enregistré des émissions, participé à des galas.